

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 septembre 2018

Présents : Christian GIROD, Sébastien HENGY, Christine MAUFFREY, Laurent ROUILLER, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Marie-Anne LONGY, Cédric BURBAN, Dominique JOLY, Brigitte LAMBERT, Jacques EME, Christian DEMESMAY, Fabienne BAUDRAS, Martine VERMOT-DESROCHES

Excusé : Hubert BACOT qui donne procuration à Laurent ROUILLER

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

Le conseil a choisi pour secrétaire Cédric BURBAN

Le maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir les tarifs des affouages et le journal municipal. Les membres donnent leur accord à l'unanimité.

1/ CERTIFICAT D'ECONOMIE D'ENERGIE : le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les "obligés" (électricité, gaz, GPL, chaleur et froid, fioul domestique et carburants pour automobiles). Ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients et des autres consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels. Jura Nord ayant adhéré à ce certificat, une étude est en cours pour le bâtiment de la

mairie (huisseries, volets, portes). Le maire ajoute que la subvention pourrait se situer entre 50 et 80 %.

2/ EMBAUCHE DE THIERRY TRONCIN : le maire rappelle que les deux contrats aidés ont terminé fin juin et qu'il était question d'embaucher Monsieur Troncin à mi-temps. Les membres du conseil réitèrent leur accord pour créer un poste à mi-temps à compter du 1^{er} octobre 2018. Un contrat sera signé pour un an avec Thierry Troncin et l'arrêté de stage interviendra l'an prochain.

3/ MI-TEMPS PURDEY BIDAS : le maire informe le conseil que Purdey BIDAS a demandé à travailler à temps partiel. Les choses ont été calées : cette dernière ne s'occupera plus que de l'association des Forges, Hubert BACOT prenant le relais pour tout ce qui touche à la commune, locations du site entre autres. Il convient toutefois de prendre une délibération instituant le travail à temps partiel. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place du temps partiel, de droit et pour motifs familiaux.

4/ ACHAT DU SALON DE COIFFURE PAR EPF : le maire rappelle que le salon de coiffure est à vendre et qu'il avait évoqué la possibilité du rachat de ce commerce par l'EPF, Etablissement Public Foncier, afin de garder un commerce sur la commune. Les choses se précisent, et les négociations sont en cours ; cet établissement sera donc chargé d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune de Fraisans ou à tout autre opérateur. Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette

opération et autorise le maire à signer la convention et tous les documents s'y rapportant.

5/ TARIFICATIONS DES FORGES : le maire propose au conseil municipal d'ajouter deux tarifs pour les entreprises, à savoir :

- * 2 200.00 € le week-end complet avec ménage et chapiteau,
- * 2 500.00 € le week-end complet avec ménage, chapiteau et toile.

Le conseil municipal approuve ces tarifs supplémentaires.

Pour ce qui est de l'entretien de la salle des Forges, certains élus évoquent la possibilité de signer un contrat avec une entreprise, pour faire un grand nettoyage, deux fois par an afin de palier à ce que Séverine Girard ne peut pas faire.

6/ TRAVAUX NON PREVUS : le maire présente des devis pour des travaux qui n'étaient pas prévus :

- * barrière cassée de l'aire de jeux pour 900.00 € (entreprise jurassienne située à Publy)
- * jeu cassé de l'aire de jeux, l'oiseau farceur, pour 1 600 €
- * décoration de l'abri bus pour 1 500 €
- * devis Malenfer pour la salle des Forges (fourniture et pose d'arrêt de porte sur les portes existantes et remise en état du châssis sanitaire) pour 885 €
- * godet tracteur pour 1 300 €.

Ces devis sont tous validés.

Un devis est en attente (PMH) et concerne la salle paroissiale (changement porte d'entrée). Les radiateurs ont été changés, la pièce a été repeinte.

Le maire informe le conseil que Colruyt souhaite signer une convention avec la commune pour le déneigement du parking. Les élus ne s'y opposent pas mais souhaitent que la convention règle bien tous les détails comme le nombre d'heures, les tarifs jour/nuit ... Les membres du conseil souhaitent que le déneigement des rues reste prioritaire.

7/ ECHANGES PARCELLES FORESTIERES : le maire rappelle que dans le but d'améliorer la desserte du nouveau lotissement, la commune souhaite acquérir une parcelle boisée' contiguë cadastrée ZC 304 afin d'asseoir l'emprise de sa future route. Conformément à la volonté du propriétaire actuel, l'acquisition est subordonnée à un échange de la parcelle ZC 304 avec une parcelle communale relevant du régime forestier cadastrée ZI 1, isolée du reste de la forêt. En contrepartie, l'application du régime forestier sur la surface de la parcelle ZC 304 acquise, pour la partie hors emprise de la desserte, sera demandée.

Par ailleurs, la parcelle ZI 1 est issue de la requalification d'une ancienne parcelle ZB 32 dont la contenance a été réduite de 46 centiares, sans que le périmètre n'ait été modifié.

Le conseil municipal sollicite donc :

* la distraction du régime forestier de la parcelle référencée 235 ZI, parcelle 1,

* la régularisation de surface suite à la requalification de l'ancienne parcelle ZB 32 en ZI 1, sans que le périmètre forestier ne soit modifié,

et s'engage à demander l'application du régime forestier sur la partie qui résultera du découpage cadastral de la parcelle ZC 304 après déduction faite de la surface d'emprise envisagée.

* **AFFOUAGES** : Laurent ROUILLER prend la parole afin que le conseil municipal fixe les tarifs des affouages 2018/2019, tout en précisant qu'il ne souhaite pas d'augmentation.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications de Laurent, maintient les tarifs de l'an passé à savoir :

*55.00 € le lot de 10 stères estimés d'affouage sur pied (affouage solution 1),

* 5.50 € le stère d'affouage sur pied pour des lots constitués de 1 à 10 stères (affouage solution 1 - petits volumes),

* 35.00 € le stère d'affouage façonné et livré à domicile (affouage solution 2).

8/ ATTRIBUTION DU FPIC : 10 000 € seront touchés cette année contre 13 000 € en 2017.

9/ CCAS - REPAS DES ANCIENS : Christine Mauffrey étant surchargée de travail et souhaitant se recentrer sur le Foyer logement de Dampierre, ne s'occupera plus du CCAS, hormis pour le plan canicule, les ateliers Prodesa et les cartes jeunes.

10/ APPARTEMENT BEDEAUX : le maire informe que les locataires ont donné leur préavis et quitteront le logement au 1^{er} novembre 2018. La commission se rendra sur place pour évaluer les travaux, puis se réunira pour attribuer l'appartement.

11/ JOURNAL DE FRAISANS : la première réunion de saison se tiendra le lundi 15 octobre à 18 h 00.

12/ CIMETIERE - INFORMATIONS : Sylvette PAULIN prend la parole pour donner des informations quant aux urnes. En effet, les demandes pour sceller ou déposer des urnes sont en très nette progression et les élus souhaitent apporter des limites. Après discussions, le conseil décide d'autoriser la pose de 2 urnes sur la pierre tombale et de ne pas limiter leur nombre à l'intérieur d'une tombe ou d'un caveau. Le tarif pour déposer une urne est fixé à 450 € pour les Fraisanois et à 900 € pour les autres.

Certains élus demandent à ce que le cimetière soit à nouveau nettoyé, la Toussaint approchant.

Sylvette PAULIN rappelle la commémoration du 11 novembre et donne rapidement quelques informations :

*du 20 octobre au 11 novembre, maison du Patrimoine à Orchamps, « les femmes pendant la Grande Guerre » uniquement le week-end

* le 26 octobre, salles des fêtes d'Ougney, « aspects divers de la Grande Guerre » avec Léon Jacques, historien, 20 h

* le 2 novembre, aux Forges, Film documentaire « elles étaient en guerre », 19 h

- * le 7 novembre, Orchamps, salle du Gévot, Théâtre, « quand viendra l'aube », 20 h
- * le 10 novembre, Montmirey-le-Château, exposition à la mairie
- * le 10 novembre, Orchamps, animations place du Gévot, de 14 à 18 h, ateliers pour les enfants de 5 à 10 ans, à 17 h conférence « l'armistice et ses conséquences vues par un Allemand ».
- * le 10 novembre à Dampierre, soirée dansante, salle des fêtes 20 h 30. Repas 18 €
- * le 11 novembre, défilé à 11 h 30 depuis la place de la Liberté en direction des Forges. 12 H 30 cérémonie pour la paix. 15 h concert pour la paix au gymnase

Des dépliants sont à disposition en mairie.

Sylvette est chargée d'aller acheter un Ginko qui sera planté aux Forges.

13/ AMBROISIE : un plan de lutte est lancé contre l'ambroisie ; il convient de repérer sa présence, le cas échéant, et d'avertir la Préfecture.

14/ CREATION DE POSTE : un agent change de grade au 1^{er} décembre, il convient de créer le poste correspondant. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

15/ CREATION REGIES : afin de faciliter l'encaissement des recettes, deux régies vont être créées : une pour la location des salles, une pour les affouages. Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

16/ ECLAIRAGE FOOT - FACTURATION A JURA NORD FOOT : suite aux travaux d'éclairage du stade, Jura Nord Foot a proposé de participer pour 2 000 €. Le conseil municipal donne son accord et remercie l'association. Un titre de recette sera envoyé prochainement à JNF.

17/ TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE - REFACTURATION A JURA NORD : le maire rappelle qu'une convention a été précédemment signée avec Jura Nord mais qu'il convient de modifier l'article 7 afin que la commune puisse refacturer les travaux, selon une répartition financière aux millièmes. Le conseil municipal autorise le maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de locaux.

18/ DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES : afin d'intégrer dans la comptabilité des opérations SIDEC, il convient d'ajouter + 1098.00 €, en dépenses, article 16878-041 et la même somme au 1328-041 (il s'agit d'un jeu d'écritures). Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- * **travaux impasse des Coudriers** : les entreprises ont été consultées et le résultat devrait être connu semaine 40.
- * **travaux rue des Pins** : suite à l'effondrement d'une partie de la route, un cabinet de géologie est consulté pour effectuer des sondages.
- * **trottoirs** : pendant la 2^{ème} quinzaine d'octobre, les trottoirs rue du Pont et rue de la Gare seront refaits.

- * **balises** : la réflexion se poursuit avant de prendre des décisions définitives.
- * **château Brunet** : une prochaine réunion aura lieu le 12 octobre prochain.
- * **Forges** : la présentation de saison a eu lieu le 4 octobre 2018.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 8 octobre 2018 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Secrétaire,



Cédric BURBAN

Le Maire,



C. GIROD